



## taxe fonciere plan cadastrale

Par **julan**, le **16/09/2019** à **19:13**

bonjour,

je viens d acheter une maison en copropriété avec une autre mais depuis 30 ans sans aucune assemblee ou autre.

deux maison ont été construite sur 1020m<sup>2</sup> cde terrain.

un terrain avec 420m<sup>2</sup> et l autre avec 600m<sup>2</sup>.

sur le terrain de 420m<sup>2</sup> la maison fait environ 130m<sup>2</sup> et celle de 600m<sup>2</sup> moins de 100m<sup>2</sup>.

je recois par erreur la taxe fonciere de celui de 600m<sup>2</sup> et je paie la meme chose.

sur le plan cadastral il est ecrit celle de 420m<sup>2</sup> 522m<sup>2</sup> et celle de 600m<sup>2</sup> il est ecrit 470m<sup>2</sup>.

ma question est concernant la taxe fonciere comment cela se fait il que je paie la meme chose alors que mon terrain est plus petit et la maison plus grance ?

et pourquoi sur le pla,c cadastrale ce n'est pas les bennes dimensions ?

merci beaucoup de votre reponse.

Par **santaklaus**, le **17/09/2019** à **09:44**

Bonjour,

1 "comment cela se fait il que je paie la meme chose alors que mon terrain est plus petit et la maison plus grance ?"

Vous pouvez demander à votre centre des impôts fonciers un relevé de propriété pour connaître la valeur locative cadastrale de votre bien ainsi qu'une fiche d'évaluation contenant son mode de calcul qui diffère d'un bien à un autre.

Voici un lien à consulter

<https://www.m-habitat.fr/plans-types-de-maisons/plans-de-maisons/cadastre-et-impot-foncier->

3452\_A

2- Que faire en cas d'erreur du cadastre?

Vous devez faire appel à un géomètre-expert. Lui seul est habilité à mesurer le terrain et à réaliser le bornage. Voir le lien ci-dessous

[https://www.m-habitat.fr/plans-types-de-maisons/plans-de-maisons/que-faire-en-cas-d-erreur-du-cadastre-3428\\_A](https://www.m-habitat.fr/plans-types-de-maisons/plans-de-maisons/que-faire-en-cas-d-erreur-du-cadastre-3428_A)

SK